



Lycée Louise Michel NARBONNE

La Maison des Lycéens

Année Scolaire 2026 - 2027

La MDL est une association lycéenne gérée par les lycéens, assistés et conseillés par les personnels du lycée polyvalent. C'est une association à but non lucratif. Ses locaux sont situés dans le lycée. L'objet de l'association est de permettre aux élèves de faire l'expérience de la vie associative et de prendre des décisions de gestion responsable. Le règlement intérieur du LPO s'applique à la MDL.

La MDL est identifiée et utilisée par les élèves comme :

- **un lieu de détente et de loisirs** où les élèves prennent une collation ou déjeunent à la cafétéria, jouent à des jeux de société, au billard, au baby-foot, discutent.
- Deux salles sont réservées à la pratique musicale des membres du club de musique et aux membres du club d'échecs.
- Une salle est destinée aux amateurs d'arts et notamment au dessin.
- **un lieu d'accueil et de représentation citoyenne** : un bureau est mis à disposition de l'association et des élus lycéens au CVL. Les élus et les membres du bureau peuvent renseigner les élèves sur les diverses activités et manifestations qui se déroulent au sein du lycée. Des supports tels que les affiches et comptes rendus de réunion peuvent être consultés.
- Des réunions de travail peuvent s'y dérouler.

La MDL finance les projets lycéens.

L'adhésion est fixée à **6 €** pour l'année scolaire et permet aux élèves de se sentir chez eux au Lycée.

L'adhésion permet aussi de financer des sorties pédagogiques, d'acheter ou de renouveler le matériel mis à disposition.

Le bureau de l'Association

Bulletin d'adhésion

ADHESION : OUI NON

MODE DE REGLEMENT : ESPECES CHEQUE VIREMENT BANCAIRE

Le chèque doit être à l'ordre de la MDL. Inscrire nom, prénom et classe au dos du chèque.

Si virement bancaire faire apparaître nom, prénom et classe de l'élève.

IBAN (Ass Maison du Lycéen) : FR76 1660 7000 3138 0214 3117 796

Nom : Prénom :

Classe : Tél. portable de l'adhérent :

E-mail :

En devenant adhérent, j'ai conscience que j'ai des droits mais aussi des obligations que je m'engage à respecter dans l'intérêt de la communauté associative.

Narbonne le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »